

L'application et le contenu d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle

Raymond Leblanc, agr., M. Env., MBA Conseiller en pratique professionnelle Ordre des agronomes du Québec

Le 9 décembre 2016



Plan de la présentation

- ☐ Plan d'action de l'Ordre en phytoprotection
- ☐ Outils pour les agronomes
- ☐ Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018
- ☐ La tenue des dossiers en phytoprotection



Plan d'action en phytoprotection

2009

Résolution au congrès de l'Ordre – Prescription des pesticides



Comité de concertation sur les pesticides : + de 20 participants

Industrie, producteurs, agroenvironnement, CropLife Canada, INSPQ, MAPAQ, MDDELCC...



Définition des étapes du plan d'action

- 1. Actes agronomiques
- 2. Formation

- 3. Établir les règles de l'art
- 4. Mesure l'applicabilité au champ



Plan d'action 2012-2015



Étapes et échéancier du plan d'action

1. ACTE AGRONOMIQUE: Loi sur les agronomes, protection du public

Public = agriculteurs, autres publics à risque

Recommandation en phytoprotection = acte réservé exclusif à l'agronome

2. FORMATION: Formation pratique des agronomes (2015-2016)

Pesticides Risques Méthodes alternatives

3. RÈGLES DE L'ART (2014-2015)

Références sur les pratiques reconnues par les agronomes

Établies dans chacun des domaines en agronomie

Références à l'inspection professionnelle

4. PROJET PILOTE SUR L'APPLICABILITÉ AU CHAMP (2015)

5. DIFFUSION DE LA GRILLE DE RÉFÉRENCE EN PHYTOPROTECTION (2016)

6. MISE EN APPLICATION (2017)



Démarche professionnelle

- 1. Objectif de l'entreprise
- 2. Diagnostic phytosanitaire
- 3. Recommandations sur justification:
 - Plan de phytoprotection
 - Recommandations ponctuelles
- 4. Tenue de dossier





Outils de l'Ordre en phytoprotection

- 1. Grille de référence en phytoprotection
- 2. Modèle d'un plan de phytoprotection :
 - Registre des interventions
- 3. Document préliminaire sur les obligations et responsabilités des divers intervenants
- 4. Règlement sur la tenue de dossier





Grille de référence en phytoprotection

Son utilité:

Outil pour l'agronome

Démarche professionnelle basée sur le concept de la lutte intégrée

Grille de référence en phytoprotection

Éléments à considérer par l'agronome dans la réalisation d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle

Règles de l'art en phytoprotection



Étapes d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle

1

• Décrire sommairement l'entreprise

2

Décrire le mandat et le contrat de service

3

Analyser et collecter les données pertinentes

4

• Effectuer un diagnostic des problèmes phytosanitaires

5

Analyser les différentes options de traitement phytosanitaire



Étapes d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle

6

• Choisir le traitement et le justifier

7

Élaborer le plan de phytoprotection ou la recommandation ponctuelle

8

• Signer, dater, présenter et remettre le plan de phytoprotection ou la recommandation ponctuelle au client

9

Effectuer un suivi des recommandations

10

Tenir un dossier client



Plan de phytoprotection à la ferme (2017)

- 1. Identification et objectif de l'entreprise agricole
- 2. Diagnostic phytosanitaire : éléments ciblés
- 3. Recommandations interventions phytosanitaires :
 - Pratiques alternatives de lutte intégrée
 - Produits phytosanitaires (doses, moment, ravageurs, etc.)
 - Indicateurs de risque sur l'environnement et la santé

4. Recommandations – environnement et santé :

- Zones à risque, bandes riveraines, distances...
- Personnes à risque : utilisateurs, employés, entourage...
- Précautions : dérive...
- Équipement : rinçage et recyclage des sacs et contenants
- > Etc.



Plan de phytoprotection

· KE	RECOMMANDATIONS EN INTERVENTION PRITIOSANITAIRE- ANNEE												
Superficie cultivée :		/ée :	Culture :		Date de semis :		Travail de sol :			Superficie traitée :			
Nº du champ	Superficie	Traitement précédent	Traitement recommandé	Taux d'application	Volume de bouillie	Problème phytosanitaire	Stade d'application	Besoins totaux	Délai avant récolte	Délai de réentrée	Efficacité du traitement (oui / non)	Indice de risque pour la santé	Indice de risque pour l'environnement

• RECOMMANDATIONS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE - ANNÉE

Les informations et recommandations concernant les mesures préventives et la gestion des risques associés aux pesticides sont issues du diagnostic phytosanitaire ou d'autres documents agronomiques (ex. : plan d'accompagnement agroenvironnemental, diagnostics spécialisés en phytoprotection, etc.).

Bonnes pratiques en phytoprotection	Recommandations
Plan de localisation des zones à risque environnemental	
Respect des distances d'éloignement	
Respect des bandes riveraines	



Plan de phytoprotection

Objectifs:

- Plan de phytoprotection pratique
- Agilité et pragmatisme
- Accompagner les producteurs en gestion de risques

Un plan de phytoprotection **général** pour la ferme, incluant les produits plus à risque

Problème spécifique = recommandation spécifique

- ✓ Démarche applicable, flexible et progressive
- ✓ Éléments de justification incontournables
- ✓ Collaboration entre conseillers(ères)
- ✓ Option de substitution de produits
- ✓ Assurer une flexibilité au contexte de la production
- ✓ Indice de risque: SAgE IRPeQ



MDDELCC – 22 novembre 2015





Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018

Molécules ciblées :

- Néonicotinoïdes : imidaclopride, clothianidine, thiaméthoxame
- Atrazine
- Chlorpyrifos
- Autres produits à venir

Utilisations permises mais encadrées:

✓ Justification agronomique



Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018

- > Création d'un comité aviseur (MDDELCC-MAPAQ-OAQ)
 - Discuter des aspects règlementaires et agronomiques.
- > Création d'un groupe de travail à l'Ordre
 - Discuter des outils agronomiques pour appuyer l'agronome dans la justification agronomique d'un pesticide ciblé par la règlementation.



Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018

Responsabilités partagées :

- > MDDELCC : résultats attendus par règlements
- Ordre des agronomes du Québec :
 - Règles de l'art en phytoprotection par la grille de référence
 - Compétence par la formation et l'inspection professionnelle
- Agronome, technicien agricole, technologue agricole :
 - Rencontre du client, analyse des options, recommandations, suivi et accompagnement des producteurs, tenue des dossiers
- Producteur : mise en œuvre



Projet de modification de la réglementation sur les pesticides

Loi sur les pesticides :

- Code de gestion des pesticides
- Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides



Documents de l'Ordre à venir

Obligations et responsabilités des intervenants impliqués dans la recommandation, la vente, l'utilisation et l'application de pesticide.

La vente comprend aussi les semences traitées aux néonicotinoïdes.

Les intervenants:

- Agronome
- Technicien ou technologue agricole
- Vendeur de pesticides et de semences
- Applicateurs de pesticides à forfait
- Producteurs agricoles
- Titulaires de permis et de certificats



Documents de l'Ordre à venir

Grille de référence sur la tenue des dossiers :

- 1. Notions essentielles
- 2. Ouverture du dossier (éléments incontournables)
 - mandat et contrat
- 3. Réalisation du mandat (éléments incontournables)
 - correspondance, document technique, rapport, etc.
- 4. Fermeture du dossier
 - > suivi, honoraires
- 5. Conclusion



Merci de votre attention!

